Nous soubsignes, commissaires nommés par l'academie Royale de chirurgie, avons examiné un memoire qui a pour titre Recit analeptique &c envoyé par monsieur carterat, ancien chir. maior du reg. d'anguien

L'auteur raporte, qu'une personne agée de 23 ans, aiant esté maltraittée par son beau frere dans une couche, la suppression des lochies avoit esté suivie d'une pleuresie, qui le 7e iour estoit degenerée en empiesme que la matiere s'estoit presentée entre la 7e et 8e coste, qu'un chirurgien, en passant, avoit ouvert la tumeur, que l'ulcere avoit esté abandonné aux soins de la nature sans application d'aucuns remedes, et qu'il estoit resté fistuleux avec carie aux deux costes, que cette maladie avoit esté accompagnée de grands accidents et compliquée de plusieurs autres maladies dont l'auteur faict le detail; il a entrepris la cure de cette fistule, et elle a esté guerie

Quoy que nous ayons obligation a l'autheur de nous avoir communiqué cette observation,

ARC 39 n° 60

l'academie ne peut approuuer sa pratique
dans le traittement de cette maladie, ny
adopter la prodigieuse quantité de remedes
quil a employés et fait prendre ala malade,
d'autant moins, quil se reserue le secret
de la composition dune partie de ces —
remedes: cest pourquoy, nous estimons —
que l'academie ne peut faire aucun
usage de ce memoire. deliberé a paris
ce vingt trois iuin mil septcent vinte
trois

Demanteuille Sorbier

Sauvin

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE